



## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS Séance du 17 novembre 2020

Le 17 novembre 2020 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 12 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Nombre de membres en exercice : 21

Monsieur Serge CHAMBERT est nommé secrétaire.

### Ordre du jour

---

- Crise sanitaire
  1. Fonctionnement des services communautaires : ouverture de la quasi-totalité des services communautaires avec des protocoles renforcés et certains ajustements :
- Assemblées
  2. Composition de Commission d'appel d'offres et commission DSP
- Ressources humaines
  3. Prime exceptionnelle pour les personnels du SAAD
- Finances
  4. EHPAD : Décisions modificatives budgétaires
- Questions diverses

### Étaient présents :

---

MMS. RIVIERE, BIFFI, CHAMBERT, LAFFORGUE, MARQUILLIE, COMMEGEILLE  
MMES CASTEX, GABRIEL, SAINT-MARTIN, JOULLIE, NASSANS, ROUSSEAU, COLLONGUES, DEBATS,  
WOLLENSACK, HAYS, DANIELI, BARBE, TABARAN

## Les points suivants ont été examinés et délibérés :

### ➤ Composition de Commission d'appel d'offres et commission DSP

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
En exercice : 21
Présents : 19
Votants : 19
dont « Pour » : 19
dont « Contre » :
Abstention :

Le Vice-Président expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil d'Administration, il est nécessaire d'élire une nouvelle Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent et une nouvelle commission de Délégation de Services Publics (DSP).

Le Vice-Président rappelle que par délibération du 29 septembre 2020, le Conseil Communautaire a fixé les modalités de dépôt des listes et la date limite, à savoir le 3 octobre à 17h. Il invite ensuite les membres du Conseil d'Administration à procéder à l'élection des membres de la CAO puis de la commission de DSP.

Une seule liste est présentée aux suffrages pour composer la CAO :

#### Représentants titulaires de la collectivité

- Serge CHAMBERT
- Henri DATAS
- Nicole JOULLIE
- Patrick BIFFI
- Joseph LAFFORGUE

#### Représentants suppléants de la collectivité

- Corinne ROUSSEAU
- Marie-Madeleine DEBATS
- Andrée COLLONGUES
- Raymond DUTOYA
- Aurélie GABRIEL

La même liste est présentée aux suffrages pour composer la commission DSP.

Après avoir procédé au vote, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des membres de la CAO et de la commission DSP
- **D'APPROUVER** la désignation de l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au sein de la Commission d'Appel d'Offres
- **D'APPROUVER** la désignation de l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au sein de la Commission de Délégation de Service Public

### ➤ Prime exceptionnelle pour les personnels du SAAD et du SPRAD

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
En exercice : 21
Présents : 19
Votants : 19
dont « Pour » : 19
dont « Contre » :
Abstention :

Le Président rappelle que le gouvernement a souhaité qu'une prime exceptionnelle soit versée aux personnels des établissements et services publics sociaux et médicaux sociaux de la fonction publique territoriale qui ont été particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Il s'agit des services mentionnés aux 6°, 7° et 9° de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Le Président rappelle que la crise sanitaire a impliqué une forte mobilisation des personnels du SAAD du fait des consignes et procédures sanitaires mises en place, de la fragilité des personnes accompagnées requérant une forte vigilance

etc... Les personnels ont prouvé leur implication et leur engagement dans cette période et le dispositif et les mesures mises en place au SAAD ont permis d'assurer un bon fonctionnement malgré le contexte.

Cette prime exceptionnelle pour les auxiliaires de vie est financée par Département et l'Etat, selon les modalités définies par le Département du Gers.

Le Président propose au Conseil d'Administration de délibérer sur la mise en place de la prime exceptionnelle conformément au décret du 12 juin qui en prévoit les modalités d'application sous réserve d'une délibération pour les établissements relevant de la fonction publique territoriale.

Il propose également d'instaurer une prime pour les gestionnaires de secteur qui ont été permis d'assurer la continuité de service par leur présence sur le terrain et l'accompagnement des auxiliaires de vie, ainsi que pour le porteur de repas qui a exercé ses missions au contact des bénéficiaires.

Après avoir procédé au vote, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **D'INSTAURER** une prime exceptionnelle en faveur des auxiliaires de vie du SAAD intervenus auprès des bénéficiaires entre le 16 mars et le 11 mai 2020, selon les modalités définies ci-dessous :

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximal de 1000 euros pour 280 heures d'activité. Le montant individuel sera fixé au prorata du nombre d'heures effectives réalisées auprès de bénéficiaires APA, PCH et aide-ménagère pendant cette période. Elle sera versée en une seule fois. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

- **D'INSTAURER** une prime exceptionnelle en faveur des gestionnaires de secteur et du porteur de repas, d'un montant de 400 € correspondant au montant moyen versé aux auxiliaires de vie.
- **D'AUTORISER** le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.
- **DE PREVOIR ET D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

➤ **EHPAD : décisions modificatives budgétaires**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
En exercice : 21
Présents : 19
Votants : 19
dont « Pour » : 19
dont « Contre » :
Abstention :

DECISION MODIFICATIVE				
Section Hébergement				
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-64111 : Rémunération principale	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-61521 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
<b>TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>Total Section Hébergement</b>		<b>50 000,00 €</b>		<b>50 000,00 €</b>

**Points n'ayant pas fait l'objet de délibérations**

➤ **Crise sanitaire**

- Fonctionnement des services communautaires : ouverture de la quasi-totalité des services communautaires avec des protocoles renforcés et certains ajustements :

➤ **Questions diverses**

- Projet accueil de jour itinérant sur l'Astarac porté par l'EHPAD
- Projet accueil d'urgence au sein de l'EHPAD